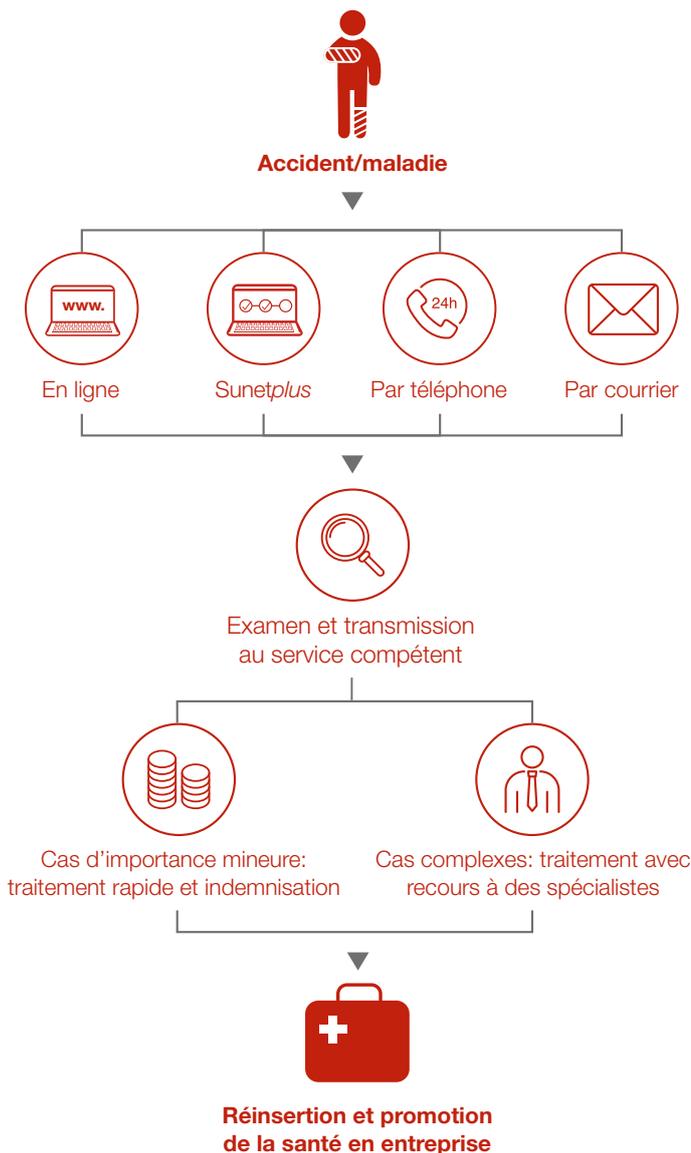


Notre service en cas d'accident ou de maladie – simple, rapide et axé sur le long terme

L'un de vos collaborateurs a subi un accident ou est temporairement en incapacité de travail pour cause de maladie? Nous sommes là pour vous aider. Nous faisons le nécessaire pour que les pertes subies vous soient indemnisées de manière efficace et que la personne concernée puisse se consacrer pleinement à sa guérison et à son retour au sein de l'entreprise.



Déclaration d'accident / de maladie

Pour nous déclarer un accident ou une maladie le plus rapidement possible, nous vous recommandons la voie électronique, soit à l'aide du logiciel clients Sunetplus, soit sur generali.ch/healthclaims.

Prestation de services Generali

Pour les cas d'importance mineure, nous vous garantissons une prestation rapide et professionnelle. Si une incapacité de travail plus longue se dessine, ou si des questions plus complexes doivent être clarifiées, une équipe de spécialistes couvrant quatre langues prend en main le dossier. En même temps, une équipe d'inspecteurs des sinistres rend visite aux personnes malades ou accidentées en vue de trouver des solutions individuelles. Au besoin, il est possible de solliciter un case manager afin d'accélérer le retour dans le monde du travail.

Prévention et promotion de la santé en entreprise

Pour pouvoir vous conseiller de manière optimale, nous misons sur une étroite collaboration avec nos spécialistes. L'optimisation de votre gestion des absences ainsi que des statistiques de sinistres adaptées à vos besoins complètent notre offre. Contactez-nous.

Sunetplus et BBTPrenet: des logiciels clients performants

Sunetplus vous permet de nous transmettre tous les documents, d'avoir un aperçu des cas en cours, de gérer les absences ainsi que d'établir des statistiques, des graphiques et des analyses. Vous voulez faire encore plus simple? Demandez-nous l'outil complémentaire BBTPrenet. Il permet aux collaborateurs de déclarer eux-mêmes les accidents et maladies. Les responsables RH n'ont plus qu'à compléter et confirmer la déclaration.

Nous sommes à votre disposition 24 heures sur 24

0800 881 882